

Sujet : **Réf : Sinistre du 14 Mai 2014 2014149951a - 1072**
 Date : 28/03/2015 13:46:26 Paris, Madrid
 De : MGVOILES@aol.com
 A : g-parthenay@smacl.fr

Messieurs

J'ai bien reçu votre courrier du 20 Mars suite à mon mail du 18 Mars.

Vos besoins d'explications sur la lenteur de vos services :

Lettre adressée au GEA Services assurances Evreux le 27 Mai 2014:

Description de la causalité : Route insuffisamment large pour rester totalement sur l'asphalte en cas de croisement, le débordement obligatoire du véhicule et l'état de la chaussée en bordure a provoqué l'éclatement du pneu.

Vous me dites que la largeur de la route est de 2.10m - Ce sont les services techniques qui le disent ? Vous n'êtes manifestement pas qualifiés pour appréhender la largeur utile d'une route pour le croisement de deux véhicules. Vous n'avez pas bien compris le lien que je vous ai adressé, peut-être même ne savez-vous pas l'exploiter.

Vous me précisez qu'il est interdit de rouler sur l'accotement ! C'est une évidence, je vous renvoie au croisement de deux véhicules, roulant sur une route étroite, dont l'un est empêché par un flanc de colline, on fait quoi ? On se rentre dedans ? Ou je recule de 150mètres en demandant à ceux qui me suivent de bien vouloir dégager aussi ?...

Votre courrier du 16 juin 2014 a été traité préférentiellement par téléphone auprès de **Madame Mallet** avant les vacances, relancé après les congés d'été sur ses aimables conseils, relancé à nouveau et confirmé par écrit le 18 Octobre: **Je rappellais en l'occurrence que la chaussée de cette route est toujours en très mauvais état.**

Le rapport technique du 2 Février 2015 : A l'appui duquel vous rejetez ma demande, on se demande bien ce qu'il y a dans ce rapport, **2.10 mètres de large ? - Chaussée et bord de route en bon état ?** - C'est là que vous décidez de débouter ma demande, sur quels critères techniques ?

Absence de témoignages : Vous n'avez pas compris là non plus l'ineptie de cette remarque rapport aux circonstances du moment que j'ai parfaitement explicitées.

Vous m'opposez des jurisprudences inutiles dans notre cas d'espèce, **on parle d'un pneu éclaté !** Ce serait vraiment comique de devoir porter une telle affaire en justice - Je vais faire autrement, plutôt dans la dérision, ici même ! <http://www.ami-quad.com/ROUTE%202.10m.htm/RouteLargeur2.10m.htm>

Sauf à me rembourser mon pneu bien sûr.

Je vous laisse décider mais je crois que ça l'est déjà, non ?

Je pense très fort noter que l'honnêteté et la sincérité ne sont de mise dans notre relation, c'est sans doute normal quand on parle "assureurs".

Désolé, vous me contrariez beaucoup
 Bonne continuation

Michel GUIGNARD